

L'an deux mille vingt et un, le treize octobre, à 14h30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du cinq octobre deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire à La Roquebrussanne sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

Objet : Demande d'avenant à la convention FEADER Natura 2000 pour la réalisation d'une étude sur les Cistudes d'Europe.

Secrétaire de séance : Sébastien BOURLIN

Membres en exercice : 36

Membres présents : 30

Pouvoirs : 4

Excusés, absents : 2

Présents(es):

Laurence BRULEY	Simone CALLAMAND	Josiane GALIZZI
Roger ANOT	Ollivier ARTUPHEL	Jean-Michel CONSTANS
Philippe SCHELLENBERGER	Mikaël SCHNEIDER	Suzanne ARNAUD
Blandine MONIER	Carine PAILLARD	Bruno AYCARD
Henri BERGE	Gilles-olivier PAYAN	Marc LAURIOL
Robert DELEDDA	Jean-Yves DOLISI	Sébastien BOURLIN
Jacques PAUL	Christian OLLIVIER	Véronique MIQUELLE
Michel GROS	Patrice TONARELLI	Didier RÉAULT
Hervé THEBAULT	Sophie LEMETER	Anne CLAUDIUS PETIT
Vincent AYALA	Hélène VERDUYN	Christophe MADROLLE

Pouvoirs :

Madame Laetitia TREMOUILHAC déléguée de la commune de Cuges les Pins, a donné pouvoir à Madame Hélène VERDUYN, maire et déléguée de la commune de Signes.

Madame Cathy SILVU déléguée de la commune de Pourrières, a donné pouvoir à Monsieur Michel GROS, maire et délégué de la commune de la Roquebrussanne.

Monsieur Claude FABRE délégué de la commune de Saint-Zacharie a donné pouvoir à Madame Laurence BRULEY, déléguée de la commune de Auriol.

Monsieur François de CANSON, délégué de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir à **Monsieur Christophe MADROLLE**, délégué de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Excusés(es), absents(es) :

Madame Laurence GAUD, Madame Virginie PHELIPPEAU,

Etaient également présents :

Monsieur Jean-Jacques COULOMB, délégué Métropole Aix Marseille, Madame Marie-Pierre EMERIC, commune de Garéoult, Monsieur Georges LUVERA, commune de Trets, Madame Fabien EVANS, Service Biodiversité, Parcs et Territoires Ruraux, Monsieur François HANNEQUART, Conseil de Parc, Monsieur Philippe SUSINI, Conseil départemental 13 Chargé de mission Massifs Verts Direction de l'Environnement Monsieur Alexandre NOËL, directeur du PNR de la Sainte-Baume ;

Le Comité Syndical,

Vus :

- * le code des collectivités territoriales ;
- * les statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume ;
- * la charte du Parc naturel régional de la Sainte-Baume et notamment sa mesure 3 « Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de création d'aires protégées et coordonner les protections déjà en place »
- * le compte-rendu de la réunion de cadrage préalable à l'animation des sites Natura 2000 « Massif de la Sainte-Baume » et « Sainte-Baume occidentale » du 09/07/2019 ;
- * le contenu de l'appel à projet FEADER « n°7.6.4 Demande de subvention dans le cadre d'un contrat Natura 2000 »
- * la décision du comité de pilotage du 09/07/2019 désignant le syndicat mixte de gestion et d'aménagement du PNR de la Sainte-Baume comme animateur du site Natura 2000.
- * La convention d'animation RPAC 070619DT0830132 relative à l'attribution d'aide à l'animation du DOCOB des sites Natura 2000 Massif de la Sainte-Baume et Sainte-Baume occidentale signée le 27/12/2019.

Considérant que les objets de l'animation du site sont :

- * l'émergence de contractualisations ;
- * le suivi et la réalisation d'études scientifiques ;
- * l'appui aux porteurs de projets et aux collectivités dans leurs démarches administratives notamment les évaluations des incidences ;
- * la sensibilisation et l'information du public et différents acteurs du territoire ;
- * le suivi du site ;
- * l'animation de la concertation et de la gouvernance du site ;
- * la gestion administrative et financière du projet.

Considérant que l'étude est conclue pour une durée d'engagement d'une année,

Il est exposé ce qui suit :

Le Parc de la Sainte-Baume a lancé en 2021 une étude de caractérisation de la population de Cistude d'Europe de Mazaugues, sur le site Natura 2000 Massif de la Sainte-Baume. Cette étude conduite par un stagiaire de 6 mois (Master 2) et un bureau d'étude spécialisé a permis de montrer que la population était encore mal comprise (sex ratio très déséquilibré en faveur des mâles, 49% d'individu juvénile). Pour mieux comprendre cette population et obtenir un état initial de la population plus rigoureux, le Parc souhaite poursuivre cette étude sur l'année 2022 (mars à septembre), en suivant un fonctionnement identique : stagiaire de master 2 en écologie et un encadrement par un bureau d'étude spécialisé.

Le budget prévisionnel pour cette étude en 2022 est le suivant :

Dépense		Recette	
Type de dépense	Montant	Type de recette	Montant
Rémunération stagiaire	3 494.40	ETAT	2 488.36
Frais de déplacement stagiaire	300.00		
Prestation de service BE – encadrement scientifique et technique	1500.00	FEADER	2 806.04
Total	5 294.40	Total	5 294.40

Le Comité Syndical, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- * De déposer une demande d'avenant à la convention Natura 2000 au titre de l'appel à projet FEADER 2021 7.6.4 selon le plan de financement prévu ;
- * D'autoriser le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Président

Michel GROS